

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION












MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Construction d'un immeuble abritant le
CMP Pivot Pole A - Relance lot 08 - Peinture**

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 29 janvier 2026 à 12:00

Centre Hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux Cazalet
33410 Cadillac sur Garonne

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
|  | Objet | Construction d'un immeuble abritant le CMP Pivot Pole A - Relance lot 08 - Peinture |
|  | Mode de passation | Procédure adaptée ouverte |
|  | Type de contrat | Marché public |
|  | Délai de validité des offres | 180 jours |
|  | Forme de groupement | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | Variantes | Sans |
|  | PSE | Avec |
|  | Clause sociale | Sans |
|  | Clauses environnementales | Avec |
|  | Durée / Délai | 14.5 mois |
|  | Négociation | Avec |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation | 4 |
| 1.1 - Objet..... | 4 |
| 1.2 - Mode de passation | 4 |
| 1.3 - Type et forme de contrat | 4 |
| 1.4 - Décomposition de la consultation | 4 |
| 1.5 - Nomenclature..... | 4 |
| 2 - Conditions de la consultation | 5 |
| 2.1 - Délai de validité des offres..... | 5 |
| 2.2 - Forme juridique du groupement..... | 5 |
| 2.3 - Variantes | 5 |
| 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles | 5 |
| 2.5 - Développement durable | 5 |
| 3 - Les intervenants..... | 6 |
| 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage | 6 |
| 3.2 - Maîtrise d'œuvre | 6 |
| 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier | 6 |
| 3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie..... | 6 |
| 3.5 - Contrôle technique..... | 7 |
| 3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs..... | 7 |
| 4 - Conditions relatives au contrat | 7 |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution | 7 |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 7 |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité | 7 |
| 5 - Contenu du dossier de consultation | 7 |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres | 9 |
| 6.1 - Documents à produire..... | 9 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis | 11 |
| 7.1 - Transmission électronique | 11 |
| 7.2 - Transmission sous support papier | 13 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres | 13 |
| 8.1 - Sélection des candidatures..... | 13 |
| 8.2 - Attribution des marchés..... | 13 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation..... | 14 |
| 9 - Renseignements complémentaires..... | 15 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact | 15 |
| 9.2 - Procédures de recours | 15 |

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la construction d'un immeuble abritant le CMP Pivot Pole A - Relance du lot 08 - Peinture

Le projet consiste en la construction neuve d'un immeuble de deux étages sur rez-de-chaussée accueillant en rez-de-chaussée et au premier étage des ateliers thérapeutiques et des espaces de thérapie individuelle, et au second étage des locaux de soins pour l'hôpital de jour CASPERTT à Lormont d'une capacité d'accueil de 56 personnes au titre du public. L'opération représente une surface totale de 875m2 et se déroulera en site occupé.

Le lot n°08 est relancé à la suite de la résiliation du marché dans le cadre de la consultation CAD.CH.2023.006.

Lieu d'exécution :
31 RUE CAVAILLES
33310 LORMONT

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Relance d'un lot car résiliation du marché lors de la consultation CAD.CH.2023.006

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|----------------|---------------------|
| 45442100-8 | Travaux de peinture |

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de ses co-traitants.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Lot(s) | Code | Libelle | Description |
|--------|-------|---|---|
| 08 | PSE 1 | Balcon | Peinture extérieure de sous face de dalle béton pour balcon |
| | PSE 2 | Peintures intérieures des sous faces apparentes de plancher béton | La prestation concerne toutes les surfaces apparentes en béton de sous face de plancher (au droit des plafonds acoustiques suspendus) |

Ces prestations sont prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres.

L'acheteur doit alors évaluer et classer les offres, en tenant compte de l'offre « de base » et des prestations supplémentaires réunies. Cela impose au service acheteur de procéder à autant de classement des offres qu'il y a de combinaisons possibles.

Ainsi, il conviendra de procéder à des classements différents des offres:

- un qui correspond à l'hypothèse où ne serait retenue que l'offre « de base »;
- lot 8: un qui correspond à l'hypothèse où serait retenue l'offre de base avec les PSE 1;
- lot 8: un qui correspond à l'hypothèse où serait retenue l'offre de base avec les PSE 2;
- lot 8: un qui correspond à l'hypothèse où serait retenue l'offre de base avec les PSE 1 et PSE 2;

Une fois ces différents classements opérés, l'acheteur décide s'il veut retenir des PSE et lesquelles.

Il choisit alors le classement correspondant à ce choix et, dans ce classement, retient l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre
Consultation n° : CAD.CH.2025.006

comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

EMBASE
29Bis BOULEVARD DE STRASBOURG
31000 TOULOUSE

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

HOBO ARCHITECTURE
150 avenue Thiers BP 40028
33015 BORDEAUX Cedex

Les missions de maîtrise d'oeuvre confiées par le maître d'ouvrage sont :
Missions de base : APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR
Missions complémentaires : SYN, OPC, SSI

BUREAU D'ETUDES VIVIEN
97, avenue Edmond Rostand
33700 MERIGNAC

ALLIANCE
16 chemin des bories
33150 Cenon

BET ESCAICH
Résidence Pontet Musset - bâtiment panoramique
6 rue Paul Eluard
33600 PESSAC

USAGES & PAYSAGES
4 rue Leyronneire
33100 BORDEAUX

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE SUDEUROPE
Z.I. GAY LUSSAC
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Missions de base : LP, SEI, PS

Missions complémentaires : HAND, AV

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS
ZONE D'ACTIVITE ACTIPOLIS
40 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS
CANEJAN
33612 CESTAS

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut être en aucun cas modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Nomenclature des pièces DCE

Consultation n° : CAD.CH.2025.006

Page 7 sur 15

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des prestations/ annexe 2 : déclaration de sous-traitance)
- Le planning prévisionnel
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cadre de réponse du mémoire technique
- Le tableau des fiches techniques des matériaux et matériels à remettre
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) au format PDF et EXCEL
- Le rapport initial du contrôleur technique
- Le plan général de coordination et ses annexes :
 - a. METAH
 - b. Mise en place grues
 - c. SCALP
- Le plan installation chantier
- Dossier PC validé & attendus du permis de construire
- Le plan du géomètre
- L'étude de sol G2AVP
- L'étude de sols G2PRO
- Le tableau des surfaces utiles
- La note de présentation de la plateforme DALUX et des méthodes d'échanges
- Le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots
- Annexe au cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots - Tableau des limites de prestations
- Le cahier des clauses techniques communes par lot
- ANNEXE AU CCTP LOT 5 - TABLEAU DE PORTES
- Étude thermique réglementaire RT2012
- Récapitulatif standardisé d'étude thermique
- Rapport acoustique
- Note de calcul sismique
- ARCH 01 - Plan de masse
- ARCH 02a - Plans RDC & R+1
- ARCH 02b Plans R+2 & Toiture
- ARCH 03a - Plans détaillés - RDC & R+1
- ARCH 03b - Plan détaillé R+2
- ARCH 04 - Coupes
- ARCH 05 - Elévations
- ARCH 06a - Plan de repérage des sols & protections RDC
- ARCH 06b - Plan de repérage des sols & protections R+1
- ARCH 06c - Plan de repérage des sols & protections R+2
- ARCH 07a - Plan de repérage des plafonds RDC
- ARCH 07b - Plan de repérage des plafonds R+1
- ARCH 07c - Plan de repérage des plafonds R+2
- ARCH 08a - Plan de repérage des cloisons RDC
- ARCH 08b - Plan de repérage des cloisons R+1
- ARCH 08c - Plan de repérage des cloisons R+2
- ARCH 09a - Plan de repérage des mobiliers RDC
- ARCH 09b - Plan de repérage des mobiliers R+1
- ARCH 09c - Plan de repérage des mobiliers R+2
- ARCH 10a - Plan de repérage des menuiseries intérieures RDC
- ARCH 10b - Plan de repérage des menuiseries intérieures R+1
- ARCH 10c - Plan de repérage des menuiseries intérieures R+2
- ARCH 11 - Nomenclature des menuiseries extérieures
- ARCH 12a - Plan de repérage des menuiseries extérieures RDC
- ARCH 12b - Plan de repérage des menuiseries extérieures R+1
- ARCH 12c - Plan de repérage des menuiseries extérieures R+2
- ARCH 13 - Calepinage des façades préfabriquées
- ARCH 14a - Détails menuiserie intérieure P1
- ARCH 14b - Détails menuiserie intérieure P2
- ARCH 14c - Détails menuiserie intérieure P3

- ARCH 14d - Détails menuiserie intérieure P4
- ARCH 14e - Détails menuiserie intérieure P5
- ARCH 15 - Détails constructifs
- ARCH 16 - Perspective extérieure
- ARCH 17a - Perspective intérieure P1
- ARCH 17b - Perspective intérieure P2
- ARCH 17c - Perspective intérieure P3
- GO-01 - Plan de fondations
- GO-02 - Plancher haut RDC
- GO-03 - Plancher haut premier étage
- GO-04 - Plancher haut deuxième étage
- GO-05 - Réseaux sous dallage
- GO-06 - Coupes
- GO-07 - Plan VRD
- EL01 - Plans d'implantation CF/cfRDC/R+1
- EL02 - Plans d'implantation CF/cfR+2/Toiture
- EL03 - Plan de cheminement interbatiment
- EL04 - Carnet légende et synoptiques
- ATT01 - Plan des attentes en sol
- CRV01 - Plan de principe CVC RDC/R+1
- CRV02 - Plan de principe CVC R+2/Toiture
- PS01 - Plan de principe plomberie RDC/R+1
- PS02 - Plan de principe plomberie R+2/ Toiture
- PAY01 - Plan de masse

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| Numéro unique d'identification (Numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence des cas d'exclusion. | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (annexe 1 : désignation des co-traitants et répartition des honoraires/annexe 2: déclaration de sous-traitance) | Non |

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) format PDF et Excel | Non |
| Le cadre de réponses techniques comprenant les éléments précisés ci-après. | Non |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat se propose d'appliquer lors de l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques des matériaux et matériels suivant la liste définie dans le tableau des fiches techniques à remettre. | Non |

Le cadre de réponses techniques devra, au minima, répondre aux éléments suivants :

- Méthodologie d'exécution, de réalisation et organisation de l'équipe afin de garantir la bonne compréhension des spécificités techniques et de site
- Les fiches techniques précises des principaux matériels et matériaux que l'entreprise mettra en œuvre
- Moyens mis en œuvre pour respecter le planning
- Dispositions prévues et organisation mise en place pour garantir l'intervention en site contraint, tel qu'identifié sur le Plan d'installation de chantier
- Mesures proposées dédiées à l'exécution du présent marché pour la protection de l'environnement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise).

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC
89 rue Cazeaux Cazalet
33410 Cadillac sur Garonne

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations au regard de la DPGF | 60.0 |
| 2-Valeur technique | 40.0 |
| 2.1- <i>Méthodologie d'exécution, de réalisation et organisation de l'équipe (CV des encadrants à fournir), afin de garantir la bonne compréhension des spécificités techniques et de site.</i> | 15.0 |

| | |
|--|------|
| 2.2- La qualité des matériels et matériaux au regard des fiches techniques transmises et demandées à l'annexe DCE - 8) | 10.0 |
| 2.3-Moyens mis en œuvre pour respecter le planning | 5.0 |
| 2.4-Dispositions prévues et organisation mise en place pour garantir l'intervention en site contraint, tel qu'identifié sur le Plan d'installation de chantier | 5.0 |
| 2.5- Mesures proposées dédiées à l'exécution du présent marché pour la protection de l'environnement Le candidat devra détailler les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental de son activité dans le cadre de l'exécution du présent marché (mesures d'actions écoresponsables, optimisation de trajets, réduction des émissions de carbone/gaz à effet de serre (GES), valorisation des déchets etc.. | 5.0 |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont décrites ci-dessous :

| Barème | 5 | 10 | 15 |
|--------------------------|---|------|-------|
| Très satisfaisant | 5 | 9-10 | 13-15 |
| Satisfaisant | 4 | 7-8 | 10-12 |
| Moyennement satisfaisant | 3 | 5-6 | 7-9 |
| Peu satisfaisant | 2 | 3-4 | 4-6 |
| Insatisfaisant | 1 | 1-2 | 1-3 |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra s'effectuer par échange de mail via le profil acheteur (plateforme PLACE) ou lors d'un entretien qui pourra s'effectuer en présentiel ou par visioconférence.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 05.56.99.38.00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 05.56.99.38.00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
118 cours du Maréchal Juin
TSA 10001
33075 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.69.27.18

Courriel : claire.gachet@direccte.gouv